

Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)



ALERTE A LA POPULATION

STATION THERMALE CLASSEE

Dans le cadre de l'obligation faite au maire (lois du 30 juillet 2003 et du 13 août 2003) d'informer et alerter la population en cas de danger, la mairie s'est dotée dernièrement d'un appareil de type « ampli avec sirène et haut-parleurs montables sur véhicule ».

Risques naturels, risques technologiques et sanitaires, le maire se doit de répondre rapidement à toute alerte en mettant en place une organisation communale retranscrite dans le Plan Communal de Sauvegarde des populations et des biens. L'alerte des populations est un des points clés de ce plan de par l'organisation que cela demande, suivant la nature des risques.

Personne ne doit être oublié. Le message et la sirène doivent être compréhensibles et audibles.

C'est pour cela que le samedi 19 janvier 2013 en fin d'après-midi, un essai a été réalisé sur toute la commune pour permettre aux habitants présents aux vœux du maire, le lendemain, de nous faire remonter leurs impressions et commentaires sur cet exercice.

Ce que l'on retient, c'est une satisfaction et une approbation de la majorité des personnes présentes avec toutefois quelques remarques :

- Certains ont été surpris d'entendre la sirène mais ne sont pas sortis et n'ont donc pas entendu le message
- A l'intérieur des habitations, le message n'est pas audible
- Dans certains endroits, même à l'extérieur, le message n'a pas été compris dans son intégralité.

Toutes ces remarques vont nous permettre d'affiner notre organisation et, d'ores et déjà, nous pouvons diffuser l'information suivante :

L'appareil acheté peut éventuellement servir pour des annonces (ex : coupure de gaz ou d'électricité, festivités et autres), mais, **la sirène ne sera déclenchée que pour diffuser un message d'alerte et uniquement pour cela.**

CE QU'IL FAUT RETENIR :

- **SI VOUS ENTENDEZ PASSER LE VEHICULE AVEC LA SIRENE, SORTEZ OU OUVREZ UNE FENETRE.**
- **SOYEZ ATTENTIF AU CONTENU DU MESSAGE.**
- **RESPECTEZ SCRUPULEUSEMENT LES CONSIGNES DONNEES.**
- **N'HESITEZ PAS A CONTACTER LE VOISINAGE POUR UN COMPLEMENT D'INFORMATION, SI TOUT N'A PAS ETE SAISI.**
- **N'APPELEZ PAS LA MAIRIE POUR NE PAS ENCOMBRER LA LIGNE TELEPHONIQUE.**